

DELIBERATION N° 16/2021

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 24 juin 2021

Changement de statut du lycée franco-allemand de Hambourg

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Autorise le directeur de l'AEFE à demander l'inscription du lycée franco-allemand de Hambourg, pour les niveaux de la sixième à la terminale, avec la 5.klasse du cursus allemand, sur la liste des établissements placés en gestion directe auprès de l'AEFE à compter du 1er janvier 2022.

Nombre de votants : 17 Pour : 17 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 24/06/ 2021

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER